

## Belgique : le chiffre des euthanasies sous-évalué

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 29 mars 2010

Pour 2009, la Belgique [avoue](#) officiellement 700 cas d'euthanasie légale, dont 80 % ont été pratiqués en Flandre.

Tout le monde s'accorde cependant à dire que le chiffre réel est quatre fois plus élevé, une réalité que le Pr Wim Distelmans de l'Université Libre de Bruxelles explique par la réticence des médecins à suivre les procédures légales de déclaration. « Beaucoup de médecins craignent que l'enregistrement pourra leur causer des problèmes juridiques », assure le Pr Distelmans, tout en précisant qu'il s'agit d'un « mauvais calcul » puisqu'en cas de problèmes subséquents, l'absence d'enregistrement peut justement entraîner des poursuites.

Le nombre de déclarations en 2008 n'avait atteint qu'un demi millier, et l'on souligne aujourd'hui que l'encadrement de l'euthanasie n'est pas suffisamment précis. Serait-ce l'annonce d'une nouvelle loi ? On voit où elle devrait aller : vers une plus grande exonération de responsabilité pour le médecin...

Nul ne sait si le moindre nombre d'euthanasies en Wallonie est due à un mutisme encore plus grand des professions médicales, ou au fait que les médecins francophones sont moins à l'aise face aux demandes d'euthanasie et ne s'y conforment pas.

A l'heure qu'il est, quelques 15.000 Belges ont fait un testament de vie précisant qu'ils demandent par avance l'euthanasie si jamais ils doivent un jour tomber dans un coma irréversible.

Une fois de plus dans cette affaire on constate le manque de précision des statistiques qui servent pourtant si souvent à faire évoluer les lois...

© [leblogdejeannesmits](#).